

Juin 2023



## Table des matières

<b>1 - Liste des fonds concernés par ce code de transparence</b>	<b>4</b>
<b>2 - Données générales sur la société de gestion</b>	<b>5</b>
2.1 - Nom de la société de gestion en charge du/des fonds auxquels s'applique ce Code	5
2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	5
2.3 - Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	6
2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	9
2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	10
2.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	10
2.7- Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?	10
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	11
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	11
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?	11
<a href="https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-silver-autonomie">https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-silver-autonomie</a>	11
<a href="https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-terroirs-et-avenir">https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-terroirs-et-avenir</a>	11
<a href="https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-gnrations">https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-gnrations</a>	11
<b>3 - Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence</b>	<b>12</b>
3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?	12
3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?	12
3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	13
3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	15
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?	15
3.6 - À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	17
<b>4 - Processus de gestion</b>	<b>17</b>
4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	17
4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	19
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)?	19
4.4. Le process d'évaluation ESG et/ ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	19
4.5. Une part des actifs du / des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	20
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	20
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	20
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans les OPC ?	20
<b>5. Contrôle ESG</b>	<b>20</b>
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?	20

<b>6. Mesures d'impact et reporting ESG</b>	<b>21</b>
<b>6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du /des fonds ?</b>	<b>21</b>
<b>6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?</b>	<b>21</b>
<b>6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?</b>	<b>21</b>
<b>6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?</b>	<b>21</b>

# 1 - Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du fonds : Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole (« Terroirs et Avenir »)

Stratégies dominantes et complémentaires		Classe d'actifs principale		Exclusions appliquées par le fonds		Encours du fonds au 31/12		Labels		Liens vers les documents relatifs au fonds	
	Best in class		Actions françaises	x	Pornographie	45M€	x	label ISR	DICI <sup>1</sup>		
x	Best in universe		Actions de pays de la zone euro	x	Armement				label TEEC	Prospectus <sup>1</sup>	
x	Best effort		Actions des pays de l'Union européenne	x	Charbon				label CIES	Rapport de gestion <sup>2</sup>	
x	Exclusion	x	Actions internationales	x	Pétrole et Gaz				label luxflag		
x	Thématique ISR		Obligations et autres titres de créances libellés en euro	x	Jeux d'argent				label FNG		
X	Engagement		Obligations et autres titres de créances internationaux	x	Tabac				label Autrichien		
			Monétaires	x	Autres politiques sectorielles (impact positif sur l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain)				Autres (précisez)		
			Monétaires court terme								
			Fonds à formule								

<sup>1</sup>DICI & Prospectus:

<https://static1.squarespace.com/static/61e8341b656dcc63c496208a/t/636a65d8f1134a41741635/1667917273532/PC>

[O\\_28062022\\_S6240\\_FRFR\\_TER+AV+SICAV+MAGRO+VF.pdf](O_28062022_S6240_FRFR_TER+AV+SICAV+MAGRO+VF.pdf)

<sup>2</sup>Rapport de gestion (mensuel) :

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/reporting-terroirs-et-avenir>

## 2 - Données générales sur la société de gestion

### 2.1 - Nom de la société de gestion en charge du/des fonds auxquels s'applique ce Code

Le fonds auquel s'applique ce code est géré par Colville Capital Partners France, filiale à 100% de Colville Capital Partners Ltd. qui est basée à Londres.

Colville Capital Partners France : Société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF sous le n° GP19000026

SAS au capital de 150 000 € - RCS 813 488 905

Siège Social : 71 boulevard Raspail, 75006 Paris

Site internet : [colvillecapitalpartnersfrance.com](http://colvillecapitalpartnersfrance.com)

### 2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Les enjeux sociaux et environnementaux prennent une place croissante au sein de notre société. Afin d'intégrer ces enjeux, notre économie connaît une profonde mutation. Les secteurs de la gestion d'actifs et de la finance intègrent progressivement ces enjeux et participent à cette mutation afin de contribuer à une société plus vertueuse. Colville Capital Partners participe, à sa hauteur, à cette mutation. En tant que spécialiste de l'investissement thématique, Colville Capital Partners s'est, par conséquent, attaché depuis sa création à investir dans des entreprises qui démontrent un impact thématique positif. Ceci se reflète notamment au sein de Terroirs et Avenir : la Sicav du Monde Agricole et se matérialise depuis la création du fonds dans son prospectus et son DICI : choisir pour ses fonds des thèmes clés de la transformation de la société.

*« La gestion de la SICAV s'appuie sur une sélection obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille, de type « bottom-up ». Ces sociétés auront un lien direct ou indirect avec le monde agricole en exerçant une activité agricole ou en proposant des services, des prestations ou des produits répondant aux besoins du monde agricole compte tenu de leurs activités ».*

En parallèle, l'équipe de gestion a toujours porté attention à ce que les entreprises en portefeuille soient sélectionnées selon des critères qui sont compatibles d'un point de vue ESG :

- Un business prévisible et durable
- Un management de qualité, transparent et éthique (alignement d'intérêts avec les actionnaires)
- Des opportunités de réinvestissement
- Une valorisation raisonnable

En 2020, Colville Capital Partners met en place un audit des controverses sur le portefeuille de Terroirs et Avenir avec la publication annuelle d'un rapport de controverses.

En 2020, un processus propriétaire d'analyse ESG est mis en place. En novembre 2020, Terroirs et Avenir obtient le label ISR.

En 2021, Terroirs et Avenir relève de l'article 8 de la réglementation SFDR.

En 2022, Colville Capital Partners renforce sa méthodologie ESG. Terroirs et Avenir relève alors de l'article 9 de la réglementation SFDR. Le processus d'analyse ISR de Terroirs et Avenir repose sur une analyse ESG des entreprises, une analyse d'impact social portant sur la façon dont les entreprises jouent un rôle clé pour accompagner les travailleurs agricoles (agriculteurs et employés agricoles) et leurs familles dans le monde de demain. Se basant notamment sur les publications des sociétés et sur les données ESG du fournisseur MSCI, notre équipe produit une analyse ESG et une analyse d'impact pour chaque société. Cette analyse mène à un score global pour l'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement.

Plus d'information est disponible sur le site internet : [www.colvillecapitalpartnersfrance.com](http://www.colvillecapitalpartnersfrance.com)

## 2.3 - Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Colville Capital Partners a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers :

### 1- Sa méthodologie d'investissement

La méthodologie d'investissement Colville s'appuie sur cinq piliers dont quatre intègrent des aspects ESG :

- Un business attractif
- Un management honnête, transparent et compétent
- Des opportunités d'allocations du capital attractives
- Une valorisation raisonnable
- Un comportement responsable

### 2- Des thématiques d'investissement

Les fonds gérés par Colville Capital Partners ont inscrit dans leur ADN des thèmes durables répondant à des enjeux sociaux et sociétaux. Terroirs et Avenir investit dans un portefeuille diversifié de sociétés cotées qui, par leurs activités, jouent un rôle clé pour accompagner les travailleurs agricoles (agriculteurs et employés agricoles) et leurs familles dans le monde de demain.

L'accent est mis sur trois thématiques sociales :

- Améliorer les conditions de travail des travailleurs du monde agricole.
- Améliorer les conditions de vie des travailleurs du monde agricole (agriculteurs et employés agricoles) et de leurs familles.
- Assurer la bonne viabilité des exploitations agricoles.



### 3- Une grille d'analyse et notation ESG

Suivant une approche « Best in univers » et « Best effort », les entreprises de l'univers de Terroirs et Avenir font l'objet d'une analyse détaillée sur la base de 11 critères E, S et G. Un score ESG sur 10 points en découle.

- E : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau,
- S : le bien-être des employés, le taux de féminisation du top management, la performance en matière de sécurité au travail, l'existence d'un plan de développement des talents,
- G : le score éthique, le taux d'indépendance du conseil d'administration, le taux de féminisation du conseil d'administration.

### 4- Une analyse d'impact :

Colville Capital Partners a identifié que le fonds Terroirs & Avenir : la SICAV du monde agricole avait un impact sur le monde agricole et que cet thème pouvait se séparer en trois sous-thématiques, chacune divisées en 3 sous-thèmes :

<p>Améliorer les conditions de vie des travailleurs du monde agricole et de leur famille</p>	<p>3 sous-thèmes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre un accès aux soins aux personnes vivant en zone rurale</li> <li>- Prévenir et soigner les maladies et handicaps répandus dans le monde rural</li> <li>- Assurer une bonne connectivité en zone rurale</li> </ul>	<p>Référence à l'ODD 1, 3, 15</p> 
<p>Améliorer les conditions de travail des travailleurs du monde agricole (agriculteurs et employés agricoles)</p>	<p>3 sous-thèmes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les risques d'accidents</li> <li>- Prévenir les risques liés à l'utilisation de pesticides et autres produits chimiques</li> <li>- Automatiser et réduire les tâches pénibles</li> </ul>	<p>Référence à l'ODD 3 et 8</p> 

Assurer la viabilité des exploitations agricoles

3 sous-thèmes identifiés :

- Assurer des débouchés économiques pour les produits agricoles
- Augmenter les rendements de manière durable
- Economiser les ressources et préserver la biodiversité

Référence à l'ODD 2, 6, 7, 12, 13, 14, 15



Chaque entreprise de l'univers est évaluée qualitativement et quantitativement sur son impact à accompagner les agriculteurs et leur famille. Un score sur 10 points résulte de l'analyse d'impact.

○ Analyse qualitative :

L'équipe de Colville Capital Partners analyse pour chaque entreprise de l'univers, l'impact positif des entreprises à l'une des trois sous-thématiques. Toute entreprise démontrant a minima une contribution positive sur une de ces trois sous-thématiques obtient la note de 5 points.

○ Analyse quantitative :

Afin de formaliser et de quantifier l'analyse d'impact, l'équipe de Colville Capital Partners analyse sept critères. Ces critères permettent de prendre en compte l'hétérogénéité des profils des entreprises pouvant avoir un impact positif pour accompagner les agriculteurs et leur famille dans le monde de demain.

Critère 1	% du CA dans le secteur agricole > 30% ou chiffre d'affaires dans le secteur agricole > 100M euros	Les critères 1 à 4 sont relatifs aux entreprises de dont l'activité est tournée vers d'autres entreprises (BtoB). Ces entreprises ont un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises qui ont un impact direct sur l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille.
Critère 2	Part de marché de plus de 10% auprès d'un secteur en lien avec l'agriculture	
Critère 3	Offre de produits ou services qui améliorent les conditions de travail des agriculteurs et/ou améliore la viabilité des exploitations agricoles (3 produits ou 1 essentiel)	
Critère 4	Stratégie qui intègre l'amélioration de l'agriculture : plus durable et respectant les conditions de vie et de travail des agriculteurs	
Critère 5	% du CA dans l'agriculture (y compris vins et spiritueux) > 30% ou chiffre d'affaires dans l'agriculture (y compris vins et spiritueux) > 100M euros	Les critères 5 à 7 sont relatifs aux entreprises qui ont vocation à vendre leurs produits et services directement au grand public (BtoC). Ces entreprises ont un impact direct par leurs produits & services dans l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille.
Critère 6	Offre de produits ou services améliorant les conditions de vies des personnes vivant en zone rurale (3 produits ou 1 essentiel)	
Critère 7	Stratégie qui intègre l'amélioration de l'agriculture : plus durable et respectant les conditions de vie des personnes vivant en zone rurale	

Toute entreprise répondant a minima à 1 des 7 critères obtient une note de 5 points.

○ Mesure de la contribution négative aux enjeux sociaux et environnementaux (DNSH) :

Afin de s'assurer que l'impact positif d'une entreprise sur le thème de l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain ne se fait pas au détriment d'autres considérations environnementales ou sociales, Colville Capital Partners mène une analyse sur les indicateurs suivants :

- Climat : Emission carbone scope 1, 2 et 3, Empreinte carbone, Intensité de la consommation d'énergie ;
- Ressources : Energies non renouvelables, Tonnes de polluants relâchés dans l'eau ;
- Economie circulaire : Tonnes de déchets toxiques émis.
- Questions sociales et relatives aux employés : Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.

Une contribution négative sur l'un des critères mentionnés ci-dessus peut engendrer un malus maximum de 0,5 points sur la note d'impact. En effet, une entreprise recevra un malus de :

- 0,3 points lorsque la contribution négative est purement qualitative et non mesurable ;
- 0,5 points lorsque la contribution négative est mesurable (par les indicateurs proposés par les Principle Adverse Impact).

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et de la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas un impact positif sur le monde agricole et les 20% d'entreprises présentant les scores finaux les plus faibles de notre univers d'investissement sont exclues de notre univers investissable.

#### 5- Une analyse des controverses :

Toutes les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds de Colville Capital Partners font l'objet d'un suivi spécifique relatif aux controverses. Cette analyse vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. L'analyse des controverses des titres en portefeuille est développée dans un rapport de controverses. Une synthèse du rapport de controverses est mise à disposition des investisseurs chaque année. En cas de controverse éthique grave, notre équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente.

#### 6- Dialogue avec les entreprises :

L'équipe de Colville s'appuie sur un échange et un dialogue constant avec le management et les services dédiés aux relations investisseurs des entreprises aussi bien sur des sujets financiers qu'extra-financiers.

Si une entreprise en portefeuille s'avère faire face à des signaux E, S ou G négatifs, l'équipe analyse ces signaux et leur gravité. Un dialogue peut alors être engagé avec l'entreprise afin de comprendre la manière dont elle réagit et les différentes solutions mises en place.

A plusieurs reprises, Colville Capital Partners a choisi de vendre certaines positions, jugeant que les réponses apportées par les entreprises n'étaient pas suffisantes.

#### 7- Vote aux Assemblées générales :

Colville Capital Partners a pour objectif de voter à l'ensemble des AG des entreprises du portefeuille de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole.

CCP a noué un partenariat avec Institutional Shareholder Services (ISS). ISS propose des solutions de proxy-voting et assiste Colville dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote sélectionnée. CCP a sélectionné la politique de vote nommée « SRI ». Pour plus d'informations sur la politique de vote SRI adoptée par Colville Capital Partners France, veuillez consulter : <https://www.issgovernance.com/policy-gateway/voting-policies/>

En outre, la société de gestion a formalisé sa démarche d'investisseur responsable par :



- La signature des PRI :

Depuis décembre 2021, Colville Capital Partners a rejoint l'initiative des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). L'initiative PRI, initiée par les Nations Unies, regroupe une coalition d'investisseurs qui cherche à promouvoir une finance durable.

- Le passage de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole à l'article 9 de la réglementation SFDR :

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à accroître la transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). En 2021, la SICAV Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole était classée « Article 8 » dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne (SFDR). En 2023, la stratégie ESG du fonds a évolué en intégrant :

- Un objectif social, à savoir l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain, mesuré par des critères quantitatifs et qualitatifs et prenant en compte l'absence de préjudice sur des objectifs sociaux et environnementaux (climat, ressources et économie circulaire, questions sociales et relatives aux employés) ;

A ce titre le fonds a été classifié « Article 9 » dans le cadre de la réglementation SFDR. Pour plus d'informations concernant notre politique d'investissement responsable, d'exercice des droits de vote et d'engagement, veuillez consulter notre site internet : <https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/informations-reglementaires>

- La publication du rapport Article 29 – Loi Energie - Climat, disponible sur le site internet à l'adresse : [https://static1.squarespace.com/static/6301d52fc7fdae1551c70383/t/63760ae679d7785567c883ca/1668680428322/Rapport\\_Article\\_29.pdf](https://static1.squarespace.com/static/6301d52fc7fdae1551c70383/t/63760ae679d7785567c883ca/1668680428322/Rapport_Article_29.pdf)

La société a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers les documents suivants, disponibles sur le site internet de Colville Capital Partners :

<https://static1.squarespace.com/static/61e8341b656dcc63c496208a/t/6267ef2b8e1f69789ae0f01d/1650978603713/Politique%20d%27engagement%20COLVILLE%201062021.pdf>

<https://static1.squarespace.com/static/6301d52fc7fdae1551c70383/t/644b8f3a9ad3f9674b9409dd/1682673468379/Rapport+d%27engagement+COLVILLE+2022+VF.pdf>

## **2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?**

Colville Capital Partners appréhende les risques / opportunités liés au changement climatique par :

- o Le critère environnemental dans son analyse ESG : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau. Ces données sont fournies par MSCI ;
- o La mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux (DNSH) : les émissions de carbone scope 1, 2 et 3, l'empreinte carbone, l'intensité de la consommation d'énergie, l'utilisation d'énergies non renouvelables, les tonnes de polluants relâchés dans l'eau, les tonnes de déchets toxiques émis ;
- o Les critères environnementaux du rapport extra-financier : l'intensité carbone et l'existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbonées ;
- o L'analyse des controverses ;
- o En apportant une attention particulière aux controverses liées aux enjeux d'empreintes énergétiques (entreprises et produits), à l'étude de plan de réduction de Co2 et/ou de gaz à effet de serre et aux sujets de pollution...

## 2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Toute l'équipe de Colville Capital Partners est mobilisée sur les sujets d'investissement socialement responsable, d'intégration de critères ESG au sein de notre politique d'investissement, de vote et d'engagement. Nous favorisons une approche évolutive et participative visant à améliorer en permanence notre approche ESG ce qui amène aussi bien les co-présidents du comité d'investissement, les gérants, les analystes, les assistants de gestion ou les commerciaux à participer au sujet d'investissement socialement responsable.

## 2.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

L'ensemble de l'équipe de Colville Capital Partners France est mobilisé sur les sujets ISR, soit 12 personnes. Nous comptabilisons 5 gérants, 2 analystes, 1 middle officer senior, 1 assistant de gestion, 2 commerciaux et 1 assistante commerciale participant à l'analyse ISR.

## 2.7- Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes		Initiatives environnement / climat		Initiatives sociales		Initiatives gouvernance	
	SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions)		IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change		Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh		ICGN - International Corporate Governance Network
X	<b>PRI - Principles For Responsible Investment</b>		CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...)		Access to Medicine Foundation		Autres (précisez)
	ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility		Montreal Carbon pledge		Access to Nutrition Foundation		
	ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility		Portfolio Decarbonization Coalition		Autres (précisez)		
	Commissions AFG		Green Bonds Principles				
	EFAMA RI WG		Climate Bond Initiative				

	European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance		Appel de Paris	
	Autres (précisez)		Autres (précisez)	

Depuis décembre 2021, Colville Capital Partners a rejoint l'initiative des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). L'initiative PRI, initiée par les Nations Unies, regroupe une coalition d'investisseurs qui cherche à promouvoir une finance durable.

## 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 30 décembre 2022, 100% de nos encours, soit 412 581 476€, sont classés article 8 ou 9 SFDR. Silver Autonomie, Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole et Colville Générations sont labélisés ISR.

La SICAV nourricière Colville Invest (6 353 004€ d'encours au 30/12/2022) ne dispose pas du label ISR mais ses deux compartiments (Silver Autonomie Invest et Colville Générations Invest) sont investis à hauteur de 85% minimum dans leur fond maître respectif (Silver Autonomie et Colville Générations) qui disposent eux, du label ISR.

## 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Le pourcentage des actifs ISR de Colville Capital Partners rapporté aux encours totaux sous gestion est de 100%.

## 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Colville Capital Partners France gère trois fonds ISR ouverts au public :

- Silver Autonomie
- Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole
- Colville Générations

Ces trois fonds ont été audités et ont obtenu le label ISR, créé et soutenu par le Ministère des Finances français.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les pages internet dédiées aux fonds :

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-silver-autonomie>

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-terroirs-et-avenir>

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-gnrations>

## **3 - Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence**

### **3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?**

L'objectif premier du fonds Terroirs et Avenir : la Sicav du Monde Agricole est d'investir dans les entreprises dont l'activité permet d'accompagner les agriculteurs et leur famille dans le monde de demain, et se distinguent par la qualité de leur gouvernance et leur politique environnementale et sociale. Cet objectif est associé à une démarche durable, intégrant la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et d'un score d'impact social.

Les objectifs secondaires poursuivis par la prise en compte des critères ESG sont de deux ordres :

- L'apport de l'analyse extra-financière permet d'avoir une meilleure connaissance des entreprises et une meilleure évaluation des risques et des opportunités.

L'équipe Colville surveille avec attention la performance des critères extra-financiers suivants :

- Existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbonees ;
- Intensité carbone : exposition du portefeuille à des entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes de CO2e / M\$ de revenus ;
- Part des femmes dans les effectifs de l'entreprise ;
- Indépendance des conseils d'administration des entreprises ;
- Entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Parmi ces 5 indicateurs, le fonds s'engage à surperformer son univers pour deux indicateurs « Existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbone » et « Part de femmes dans les effectifs des entreprises » et à suivre les scores des trois indicateurs restants. Les taux de couverture des deux premiers indicateurs doivent être supérieurs à 90% et 70% respectivement.

- La promotion de la transparence et de l'amélioration des pratiques dans le temps :  
Ces engagements permettent d'encourager les bonnes pratiques et la transparence des sociétés, dans une optique d'amélioration sur le long terme. Ainsi, le fonds s'engage dans une approche en sélectivité. Cet effort se traduit par :
  - L'élimination des entreprises n'ayant pas un impact positif sur le thème du fonds ;
  - L'élimination des 20% des émetteurs présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement de départ ;
  - Une sélectivité renforcée des sociétés en portefeuille sur la base de leurs pratiques ESG.

### **3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?**

Pour mener à bien notre analyse ESG, notre équipe (12 personnes) mène sa propre recherche ESG grâce à un échange et un dialogue constant avec le management des entreprises. Nous nous appuyons également sur d'autres sources pour analyser les données financières et extra-financières.

- MSCI, Bloomberg
- Rapport annuel, rapport ESG, communiqué de presse, webinaire, conférence téléphonique et dialogue divers avec les entreprises
- Articles de presse
- Données diffusées par le Pacte Mondial des Nations Unies
- I.S.S. (Institutional Shareholder Services)




### 3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le modèle d'évaluation ESG de Colville Capital Partners se concentre exclusivement sur les actions. Pour chaque valeur de notre univers d'investissement, nous allons collecter les données de référence puis les évaluer et leur attribuer un score entre 0 et 10. L'équipe de gestion a sélectionné 11 indicateurs pertinents sur chaque pilier E, S et G, les données sont fournies par MSCI :

- E : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau ;
- S : le bien-être des employés, le taux de féminisation du top management, la performance en matière de sécurité au travail, l'existence d'un plan de développement des talents ;
- G : le score éthique, le taux d'indépendance du conseil d'administration, le taux de féminisation du conseil d'administration.

Une fois l'analyse ESG réalisée, l'équipe de gestion de Colville Capital Partners analyse en interne l'impact des entreprises sur l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille.

Colville Capital Partners a identifié que la thématique sociale de Terroirs et Avenir pouvait se séparer en trois sous-thématiques d'impact :

<p>Améliorer les conditions de vie des travailleurs du monde agricole et de leur famille</p>	<p>3 sous-thèmes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre un accès aux soins aux personnes vivant en zone rurale</li> <li>- Prévenir et soigner les maladies et handicaps répandus dans le monde rural</li> <li>- Assurer une bonne connectivité en zone rurale</li> </ul>	<p>Référence à l'ODD 1, 3, 15</p> 
<p>Améliorer les conditions de travail des travailleurs du monde agricole (agriculteurs et employés agricoles)</p>	<p>3 sous-thèmes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les risques d'accidents</li> <li>- Prévenir les risques liés à l'utilisation de pesticides et autres produits chimiques</li> <li>- Automatiser et réduire les tâches pénibles</li> </ul>	<p>Référence à l'ODD 3 et 8</p> 
<p>Assurer la viabilité des exploitations agricoles</p>	<p>3 sous-thèmes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer des débouchés économiques pour les produits agricoles</li> <li>- Augmenter les rendements de manière durable</li> <li>- Economiser les ressources et préserver la biodiversité</li> </ul>	<p>Référence à l'ODD 2, 6, 7, 12, 13, 14, 15</p> 

Chaque entreprise de l'univers est évaluée qualitativement et quantitativement sur son impact à accompagner les agriculteurs et leur famille. Un score sur 10 points résulte de l'analyse d'impact.

- o Analyse qualitative :

L'équipe de Colville Capital Partners analyse pour chaque entreprise de l'univers l'impact positif des entreprises à l'une des trois sous-thématiques. Toute entreprise démontrant a minima une contribution positive sur une de ces trois sous-thématiques obtient la note de 5 points.

- o Analyse quantitative :

Afin de formaliser et de quantifier l'analyse d'impact, l'équipe de Colville Capital Partners analyse sept critères. Ces critères permettent de prendre en compte l'hétérogénéité des profils des entreprises pouvant avoir un impact positif pour accompagner les agriculteurs et leur famille dans le monde de demain.

Critère 1	% du CA dans le secteur agricole > 30% ou chiffre d'affaires dans le secteur agricole > 100M euros	Les critères 1 à 4 sont relatifs aux entreprises de dont l'activité est tournée vers d'autres entreprises (BtoB). Ces entreprises ont un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises qui ont un impact direct sur l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille.
Critère 2	Part de marché de plus de 10% auprès d'un secteur en lien avec l'agriculture	
Critère 3	Offre de produits ou services qui améliorent les conditions de travail des agriculteurs et/ou améliore la viabilité des exploitations agricoles (3 produits ou 1 essentiel)	
Critère 4	Stratégie qui intègre l'amélioration de l'agriculture : plus durable et respectant les conditions de vie et de travail des agriculteurs	
Critère 5	% du CA dans l'agriculture (y compris vins et spiritueux) > 30% ou chiffre d'affaires dans l'agriculture (y compris vins et spiritueux) > 100M euros	Les critères 5 à 7 sont relatifs aux entreprises qui ont vocation à vendre leurs produits et services directement au grand public (BtoC). Ces entreprises ont un impact direct par leurs produits & services dans l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille.
Critère 6	Offre de produits ou services améliorant les conditions de vies des personnes vivant en zone rurale (3 produits ou 1 essentiel)	
Critère 7	Stratégie qui intègre l'amélioration de l'agriculture : plus durable et respectant les conditions de vie des personnes vivant en zone rurale	

Toute entreprise répondant a minima à 1 des 7 critères obtient un note de 5 points.

- Mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux (DNSH) :

Afin de s'assurer que l'impact positif d'une entreprise sur le thème de l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain ne se fait pas au détriment d'autres considérations sociales ou environnementales, Colville Capital Partners mène une analyse sur les indicateurs suivants :

- Climat : Emission carbone scope 1, 2 et 3, Empreinte carbone, Intensité de la consommation d'énergie ;
- Ressources : Energies non renouvelables, Tonnes de polluants relâchés dans l'eau ;
- Economie circulaire : Tonnes de déchets toxiques émis.
- Questions sociales et relatives aux employés : Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.

Une contribution négative sur l'un des critères mentionnés ci-dessus peut engendrer un malus maximum de 0,5 points sur la note d'impact. En effet, une entreprise recevra un malus de :

- 0,3 points lorsque la contribution négative est purement qualitative et non mesurable ;
- 0,5 points lorsque la contribution négative est mesurable (par les indicateurs proposés par les Principe Adverse Impact).

Un score sur 10 points résulte de l'analyse d'impact.

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et de la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas un impact positif sur le thème du fonds et les 20% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement sont exclues de notre univers investissable.

### 3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Colville Capital Partners n'investit pour aucun de ses fonds dans les entreprises ayant une part significative (plus de 20%) de ses revenus issus de l'extraction du charbon thermique ou de la production d'électricité à partir du charbon et les entreprises appartenant au secteur du tabac. De Même, la société de gestion les entreprises dont 20% des revenus provient de l'exploration ou de la production de pétrole et de gaz non conventionnelle.

Les éléments liés au changement climatique sont également appréhendés dans :

- Le pilier environnemental de notre analyse ESG (score carbone, existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou de gaz à effet de serre) ;
- La mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux : les émissions de carbone scope 1, 2 et 3, l'empreinte carbone, l'intensité de la consommation d'énergie, l'utilisation d'énergies non renouvelables, les tonnes de polluants relâchés dans l'eau, les tonnes de déchets toxiques émis ;
- Le suivi des performances ESG du fonds par l'analyse des critères environnementaux suivant : existence d'initiatives visant à réduire les émissions de carbone et l'intensité carbone ;
- L'analyse des controverses des entreprises en portefeuille (notre équipe de gestion va examiner avec une attention particulière les controverses liées aux enjeux d'empreintes énergétiques (entreprises et produits), pollution et à l'étude de plan de réduction de Co2 et/ou de gaz à effet de serre ...).

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

L'équipe de gestion de Colville Capital Partners réalise une évaluation ESG et d'impact à travers une méthodologie propriétaire reposant sur des données publiques et du fournisseur externe MSCI.

#### 1-Une grille d'analyse et notation ESG

. En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion réalise pour l'ensemble des sociétés composant l'univers d'investissement, une analyse ESG suivant une approche « Best in univers » et « Best effort ». Elle attribue une note ESG en se basant sur les scores et les données brutes (retraitées en score par l'équipe de gestion) fournis par le prestataire MSCI. Une notation comprise entre 0 (le pire) et 10 (le meilleur) est appliquée à l'ensemble des titres composant l'univers d'investissement.

- E : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau ;
- S : le bien-être des employés, le taux de féminisation du top management, la performance en matière de sécurité au travail, l'existence d'un plan de développement des talents ;
- G : le score éthique, le taux d'indépendance du conseil d'administration, le taux de féminisation du conseil d'administration.

#### 2-Une analyse d'impact :

Colville Capital Partners a identifié que la thématique sociale de Terroirs et Avenir pouvait se séparer en trois sous-thématiques d'impact :

- Améliorer les conditions de vie des travailleurs du monde agricole et de leur famille.
- Améliorer les conditions de travail des travailleurs du monde agricole (agriculteurs et employés agricoles).
- Assurer la viabilité des exploitations agricoles.

Chaque entreprise de l'univers est évaluée qualitativement et quantitativement sur son impact à accompagner les agriculteurs et leur famille. Un score sur 10 points résulte de l'analyse d'impact.

- Analyse qualitative :



L'équipe de Colville Capital Partners analyse pour chaque entreprise de l'univers l'impact positif des entreprises à l'une des trois sous-thématiques. Toute entreprise démontrant a minima une contribution positive sur une de ces trois sous-thématiques obtient la note de 5 points.

○ Analyse quantitative :

Afin de formaliser et de quantifier l'analyse d'impact, l'équipe de Colville Capital Partners analyse sept critères. Ces critères permettent de prendre en compte l'hétérogénéité des profils des entreprises pouvant avoir un impact positif pour accompagner les agriculteurs et leur famille dans le monde de demain.

Critère 1	% du CA dans le secteur agricole > 30% ou chiffre d'affaires dans le secteur agricole > 100M euros	Les critères 1 à 4 sont relatifs aux entreprises de dont l'activité est tournée vers d'autres entreprises (BtoB). Ces entreprises ont un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises qui ont un impact direct sur l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille.
Critère 2	Part de marché de plus de 10% auprès d'un secteur en lien avec l'agriculture	
Critère 3	Offre de produits ou services qui améliorent les conditions de travail des agriculteurs et/ou améliore la viabilité des exploitations agricoles (3 produits ou 1 essentiel)	
Critère 4	Stratégie qui intègre l'amélioration de l'agriculture : plus durable et respectant les conditions de vie et de travail des agriculteurs	
Critère 5	% du CA dans l'agriculture (y compris vins et spiritueux) > 30% ou chiffre d'affaires dans l'agriculture (y compris vins et spiritueux) > 100M euros	Les critères 5 à 7 sont relatifs aux entreprises qui ont vocation à vendre leurs produits et services directement au grand public (BtoC). Ces entreprises ont un impact direct par leurs produits & services dans l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille.
Critère 6	Offre de produits ou services améliorant les conditions de vies des personnes vivant en zone rurale (3 produits ou 1 essentiel)	
Critère 7	Stratégie qui intègre l'amélioration de l'agriculture : plus durable et respectant les conditions de vie des personnes vivant en zone rurale	

Toute entreprise répondant a minima à 1 des 7 critères obtient un note de 5 points.

○ Mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux (DNSH) :

Afin de s'assurer que l'impact positif d'une entreprise sur le thème de l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain ne se fait pas au détriment des considérations environnementales, Colville Capital Partners mène une analyse sur les indicateurs suivants :

- Climat : Emission carbone scope 1, 2 et 3, Empreinte carbone, Intensité de la consommation d'énergie,;
- Ressources : Energies non renouvelables, Tonnes de polluants relâchés dans l'eau ;
- Economie circulaire : Tonnes de déchets toxiques émis ;
- Questions sociales et relatives aux employés : Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.

Une contribution négative sur l'un des critères mentionnés ci-dessus peut engendrer un malus maximum de 0,5 points sur la note d'impact. En effet, une entreprise recevra un malus de :

- 0,3 points lorsque la contribution négative est purement qualitative et non mesurable ;
- 0,5 points lorsque la contribution négative est mesurable (par les indicateurs proposés par les Principe Adverse Impact).



Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et de la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas un impact positif sur le thème du fonds et les 20% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement sont exclues de notre univers investissable.

### 3.6 - À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Colville Capital Partners revoit au minimum une fois par an l'évaluation ESG des émetteurs de son univers d'investissement.

L'équipe de gestion de Colville Capital Partners analyse les controverses des entreprises en portefeuille en réalisant une veille quotidienne à travers les médias publics, sources d'information etc.

A l'issue de cette analyse des controverses, nous pouvons, au cas par cas lorsque le comité de gestion le décide, exclure ou réduire la position d'une entreprise dans notre portefeuille. L'analyse des controverses influence notre politique d'investissement de deux manières différentes :

- Premier cas : entreprise déjà en portefeuille

Si une entreprise de notre portefeuille s'avère être controversée suite à des signaux E, S ou G négatifs, nous analysons la controverse et sa gravité. Nous pouvons alors engager un dialogue avec l'entreprise afin de lui adresser la controverse identifiée. Si les signaux négatifs persistent et que le dialogue avec l'entreprise n'a pas mené à percevoir la mise en place d'une solution pour endiguer ces signaux négatifs, nous pouvons alors prendre la décision de réduire voire vendre la position.

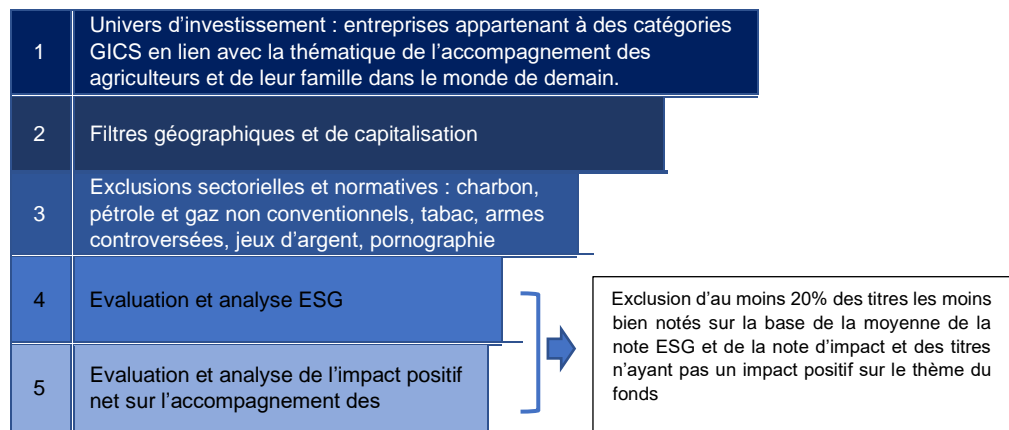
- Deuxième cas : entreprise en cours d'analyse

Si notre équipe de gestion envisageait d'investir dans une entreprise qui s'avèrerait, après analyse, être controversée, et que le dialogue avec celle-ci n'aboutissait pas à l'aperçu d'une solution de la part de l'entreprise pour adresser cette controverse, alors nous pourrions remettre en cause cette thèse d'investissement. Néanmoins, notre équipe de gestion dialoguera avec cette entreprise et surveillera tous les signaux positifs qui pourraient amener à une réévaluation de l'entreprise.

## 4 - Processus de gestion

### 4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG se compose de plusieurs étapes et s'applique à la SICAV Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole de la manière suivante :



	agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain
6	Analyse fondamentale (modèle économique & valorisation)
7	Analyse des controverses
8	Portefeuille

- **1° et 2°étape** : détermination d'un univers d'investissement global en sélectionnant les entreprises appartenant aux catégories GICS en lien avec la thématique de l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain.

L'univers d'investissement se compose ainsi d'environ 400 entreprises européennes et nord-américaines, affichant des capitalisations supérieures ou égales à 4 milliards d'euros. Cet univers d'investissement peut être amené à être révisé trimestriellement et agrandi au fil de l'année si l'équipe de gestion identifie des opportunités d'investissement non présentes dans l'univers initial.

- **3° étape** : Exclusions sectorielles et normatives

Le processus de sélection de titres dispose de plusieurs exclusions sectorielles et normatives visant à éliminer les entreprises :

- Qui ne respectent pas les conventions d'Ottawa et d'Oslo sur les armes controversées (mine antipersonnel et arme à sous-munitions),
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la production du tabac,
- Dont plus de 20% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon,
- Dont plus de 20% des revenus sont issus de l'exploration ou la production de pétrole et de gaz non conventionnels,
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs des jeux d'argent,
- Réalisation plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de la pornographie.

- **4°étape** : Evaluation et analyse ESG

Les gérants attribuent aux entreprises une première notation sur une échelle de 0 à 10 en se basant sur les données et scores du fournisseur de données MSCI. Sont exclues à ce stade, les entreprises ne disposant pas de notation de risques ESG.

- **5°étape** : Evaluation de l'impact social sur la thématique de l'accompagnement des agriculteurs et leur famille dans le monde de demain.

Une analyse propriétaire de l'impact social positif sur les trois sous-thématiques sociales « Améliorer les conditions de travail des travailleurs du monde agricole », « Améliorer les conditions de vie des travailleurs du monde agricole (agriculteurs et employés agricoles) et de leurs familles », et « Assurer la bonne viabilité des exploitations agricoles », et de l'absence de préjudice significatif aux sous-thématiques environnementales (Climat, Ressources et Economie circulaire) et sociales (Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales) est réalisée grâce à une grille propriétaire développée par l'équipe de Colville Capital Partners. Une note d'impact de 0 à 10 est attribuée à chaque entreprise de l'univers filtré de l'étape 3.

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas un impact positif sur le thème du fonds et les 20% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement sont exclues de notre univers investissable.

- **6° étape** : analyse fondamentale

L'équipe de gestion analyse ensuite le portefeuille d'un point de vue fondamental et sélectionne les entreprises qui respectent les 4 critères suivants :

- Un bon business : prévisible, ROCI élevé typiquement supérieur à 20%, protégé durablement de la compétition, faible risque de disruption technologique
- Un management excellent : Culture de propriétaire et d'efficacité et vision stratégique de l'allocation du capital
- Des opportunités de réinvestissements : opportunités de croissances organiques et de consolidation, distribution des flux de trésorerie excédentaire,

Une valorisation raisonnable : un objectif de croissance autour de 12% net par an sur 10 ans, FCF yield supérieur à 10% d'ici la 10<sup>ième</sup> année.

- o **7° étape** : analyse des controverses

Toutes les entreprises présentes dans les portefeuilles de Terroirs et Avenir font l'objet d'un suivi spécifique relatif aux controverses. Cette analyse vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. L'analyse des controverses des titres en portefeuille est développée dans un rapport de controverses. Une synthèse du rapport de controverses est mise à disposition des investisseurs chaque année. En cas de controverse éthique grave, notre équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente.

- o **8° étape** : portefeuille

L'équipe de gestion construit un portefeuille compatible d'un point de vue ESG comprenant environ 25 à 35 valeurs.

## **4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au sein du filtre environnemental de notre analyse ESG. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 3.3.

De manière plus générale, les critères ESG ont une importance similaire aux critères fondamentaux dans la construction de l'univers d'investissement et par conséquent dans la construction de notre portefeuille.

Une réévaluation positive ou négative d'un émetteur concernant le pilier environnemental entraîne un changement dans la notation environnementale et par conséquent du score ESG de l'émetteur. En outre, toutes controverses climatiques (mauvais traitement des déchets, pollution de l'eau, des sols, de l'air, atteinte grave à la biodiversité, etc.) conduisent l'équipe de gestion de Colville Capital Partners France à mener un dialogue profond avec l'entreprise concernée. En cas de réponse et/ou de dialogue non concluant, l'équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente partielle ou totale.

## **4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)?**

Tous les émetteurs du portefeuille du fonds Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole sont analysés d'un point de vue ESG. Toutefois, dans le cadre de nos règles ISR, le fonds peut avoir la possibilité de détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs ne disposant pas d'un score ESG.

## **4.4. Le process d'évaluation ESG et/ ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Oui, l'équipe de gestion de Colville Capital Partners France a revu son processus d'évaluation ESG en 2023 pour renforcer la méthodologie et intégrer une dimension quantitative à l'analyse d'impact sur l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain.

## 4.5. Une part des actifs du / des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

## 4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole ne pratique pas de prêt / emprunt de titres.

## 4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole peut avoir recours à des contrats à terme, utilisés pour la couverture de change, sans engendrer une surexposition du portefeuille (de 0% à 40% au risque de change sur les devises hors euro).

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme simples négociés sur les marchés réglementés internationaux pour couvrir le portefeuille contre le risque de change. Le fonds Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole peut utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DIC Priips et dans le prospectus, sans entraîner une surexposition du portefeuille. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la société de gestion qui ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds. Les produits dérivés utilisés au sein de la sicav n'ont pas d'impact sur notre politique ISR.

## 4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans les OPC ?

La sicav Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole n'a jamais investi dans des OPC. La Sicav peut néanmoins investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

## 5. Contrôle ESG

### 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

Un monitoring constant pré et post-trade est effectué par l'équipe de gestion de Colville Capital Partners pour s'assurer que les entreprises en portefeuille respectent bien nos critères d'analyse ESG.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par les analystes financiers et les gérants du fonds Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole, via le suivi des ratios de conformité ESG.

Un contrôle de deuxième niveau est réalisé par le RCCI et Agama Conseil (cabinet indépendant dans les domaines de la conformité réglementaire, du contrôle interne et de l'organisation fonctionnelle et opérationnelle).

Les contrôles de premier niveau et second niveau s'effectuent de la façon suivante :

**Contrôles de premier niveau** : suivi constant du respect des règles ISR applicables au Fonds en pre-trade ainsi qu'en post-trade pour s'assurer notamment :

- Que seules des valeurs éligibles figurent en portefeuille (n'appartenant pas aux secteurs exclus).
- Du respect des critères quantitatifs imposés par le label ISR (taux de couverture, surperformance de deux indicateurs extra-financiers par rapport à l'univers).

Enfin, Jacques-Antoine Philippe et Mathieu Philippe en leur qualité de co-président du comité d'investissement de Colville Capital Partners peuvent à tout moment faire une vérification afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées.

## **6. Mesures d'impact et reporting ESG**

### **6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du /des fonds ?**

Le processus de gestion du fonds assure, par sa construction, une réduction de l'univers d'investissement d'au moins 20 % en poids. L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie sur une base mensuelle avec le reporting financier du fonds. Dans ce rapport figure la note ESG du portefeuille, calculée sur une échelle de 0 (pire) à 10 (meilleur) selon la méthodologie propriétaire de l'équipe de gestion de Colville Capital Partners intégrant l'analyse ESG et l'analyse d'impact. Les notes moyennes E, S et G du fonds sont également présentes dans le rapport mensuel, comparées à celles du fonds, afin d'évaluer la qualité ESG du fonds.

### **6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?**

Dans le cadre de l'analyse d'impact social et environnemental et de gouvernance des entreprises, l'équipe de gestion réalise un reporting des indicateurs pour mesurer la performance extra-financière.

Les indicateurs d'impact ESG utilisés par le fonds Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole sont :

- Existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbone,
- Intensité carbone : Exposition du portefeuille à des entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub>e / M\$ de chiffre d'affaires,
- Part des femmes dans les effectifs de l'entreprise,
- Indépendance des conseils d'administration des entreprises,
- Entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Parmi ces 5 indicateurs, le fonds s'engage à surperformer son univers pour deux indicateurs «Existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbone» et «Entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies» et à suivre les scores des trois indicateurs restants. Les taux de couverture des deux premiers indicateurs doivent être supérieurs à 90% et 70% respectivement.

### **6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

En plus de la documentation réglementaire (prospectus, DICI, rapports périodiques...) et des reportings mensuels des fonds que nous commercialisons, Colville Capital Partners diffuse sur son site internet (<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com>) une documentation (code de transparence, rapport d'impact, politique d'engagement et rapport d'engagement) expliquant son approche ISR et l'intégration des critères ESG au sein de sa politique d'investissement. En outre, Colville Capital Partners France se réserve le droit de diffuser sur sa page entreprise LinkedIn son actualité ESG (participation à des tables rondes sur des thématiques ESG, articles de presse, labélisation de fonds, etc.).

### **6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?**

Oui. Colville Capital Partners diffuse sur son site internet un rapport d'engagement incluant les résultats de sa politique de vote et un rapport annuel sur l'exercice des droits de vote ( [Colville Capital Partners \(colvillecapitalpartnersfrance.com\)](https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com) ).